

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Exercice 2026



Comité Syndical

30 janvier 2026 - 14h00

Table des matières

Préambule	3
Analyse financière : indicateurs financiers, dette.....	4
1.1 <i>Indicateurs financiers</i>	4
1.2 <i>Structure de la dette</i>	5
Orientations budgétaires 2026	6
1.3 <i>Les recettes du SDEHG</i>	6
1.3.1 Recette principale : la part communale de l'accise sur l'électricité	6
1.3.2 Autres recettes	7
1.4 <i>Les dépenses du SDEHG</i>	9
1.4.1 La structure et l'évolution des dépenses de personnel.....	10
1.4.2 L'évolution des charges à caractère général.....	13
1.4.3 Les dépenses d'investissement travaux – Opérations et plan pluriannuel d'investissement.....	14
1.4.4 Dépenses d'investissement d'équipements divers	16

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue la première étape dans le cycle budgétaire annuel.

Il représente une étape substantielle de la procédure budgétaire qui doit permettre d'informer les élus du Comité Syndical sur la situation économique et financière du SDEHG afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

La loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 - art. 107 a créé le « Rapport d'Orientations Budgétaires » (ROB), lequel constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat d'orientations budgétaires.

Le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment par les articles L1612-26, L2312-1 et R1612-49, précise qu'un syndicat mixte fermé comme le SDEHG comptant plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus doit produire un rapport d'orientations budgétaires intégrant les éléments spécifiques suivants :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes et la présentation des engagements pluriannuels (autorisations de programme).
- Des informations relatives à la structure de la dette.
- La structure des effectifs et l'évolution des dépenses de personnel.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le rapport d'orientations budgétaires a été établi sur la base du règlement d'intervention du SDEHG annexé et en tenant compte des dernières données financières de l'année 2025.

Il est proposé au Comité Syndical de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026 sur la base du rapport présenté en Comité Syndical le 30 janvier 2026 à 14h00.

Analyse financière : indicateurs financiers, dette

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour réaliser des investissements après le remboursement de la dette.

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses. On peut interpréter la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie.

La capacité de financement est la somme de l'épargne nette et du résultat d'investissement.

Les données financières 2025 sont susceptibles d'être ajustées à la marge dans le cadre de la concordance du compte administratif et du compte de gestion.

1.1 Indicateurs financiers

k€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	32 844	36 558	38 332	46 202	40 491	41 226
Dépenses réelles de fonctionnement	10 097	10 414	11 027	11 340	11 001	11 066
Epargne de gestion	22 747	26 144	27 305	34 862	29 490	30 160
Résultat financier	-634	-582	-541	-476	-637	- 1 038
Résultat exceptionnel	1 125	487	363	668	-81	- 57
Epargne brute	23 238	26 049	27 127	35 054	28 772	29 065
Remboursement du capital de la dette	5 146	5 904	6 549	6 743	7 554	8 388
Epargne nette	18 092	20 145	20 578	28 311	21 218	20 677
Recettes d'investissement hors emprunt	15 346	15 424	19 253	23 032	21 183	19 241
Dépenses d'investissement	44 119	46 316	46 039	50 985	64 108	51 595
Capacité ou besoin de financement	-10 682	-10 747	-6 208	358	-21 707	- 11 677
Emprunt	11 200	9 000	9 000	7 753	17 985	12 000
Capacité après emprunt	518	-1 747	2 792	8 111	-3 722	323
Variation du fonds de roulement	518	-1 747	2 792	8 111	-3 722	323
Excédent global de clôture	1 985	238	3 030	11 274	7 571	7 894
<i>Dont restes à réaliser :</i>	0	0	-133	-19	0	0
Dette au 31/12	44 867	47 963	50 414	51 424	61 854	65 467
Annuité de la dette	5 780	6 467	7 077	7 208	8 182	9 413
Intérêts de la dette	634	563	528	465	628	1 025
Remboursement du capital	5 146	5 904	6 549	6 743	7 554	8 388
Emprunts nouveaux	11 200	9 000	9 000	7 753	17 985	12 000
Capacité désendettement	1,9	1,8	1,9	1,5	2,15	2,25

1.2 Structure de la dette

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



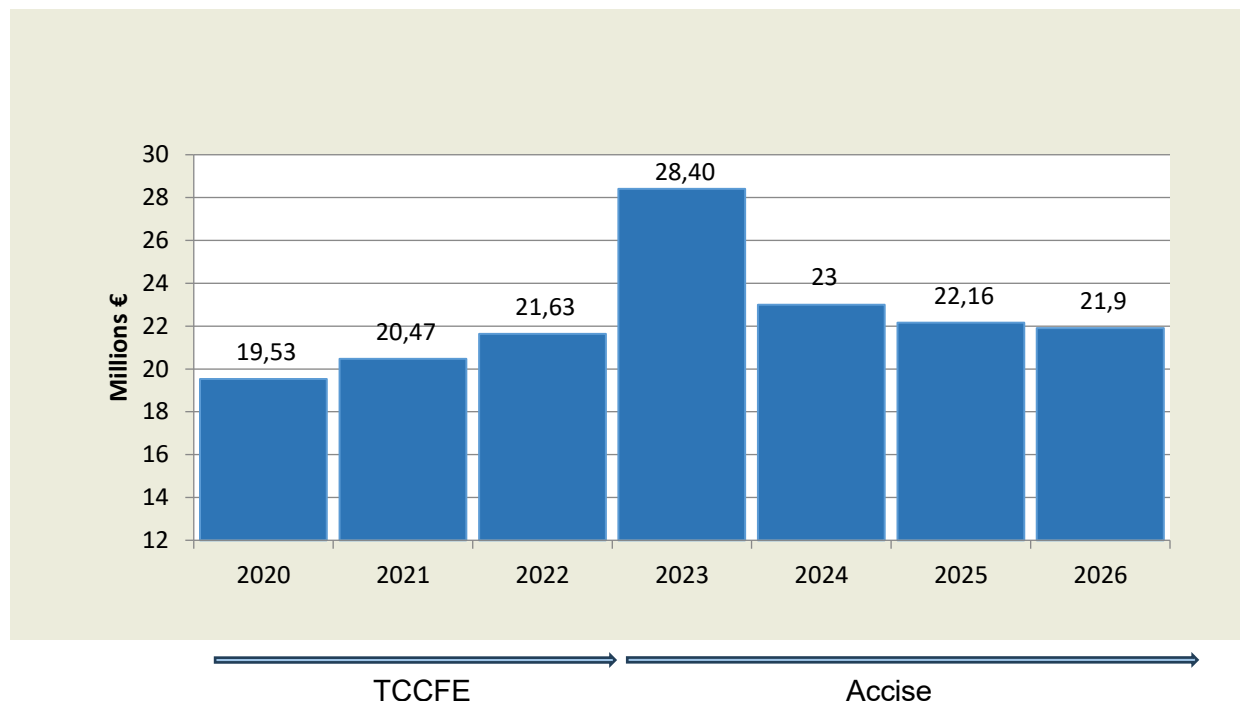
ID : 031-200075240-20260130-CS202601-DE

Année d'encaissement	Capital emprunté	Durée résiduelle en année	Organisme prêteur	Taux d'intérêt	Capital restant dû au 31/12/2025
2014	6 200 000 €	1	La Banque Postale	3,15%	609 263,44 €
2015	5 000 000 €	2	La Banque Postale	1,64%	679 886,15 €
2016	6 000 000 €	3	La Banque Postale	1,53%	1 342 064,42 €
2017	5 000 000 €	4	La Banque Postale	0,61%	1 496 271,12 €
2018	6 200 000 €	5	Caisse d'Epargne	0,98%	2 132 156,08 €
2019	5 200 000 €	6	Crédit Mutuel	1,12%	2 469 973,44 €
2019	6 000 000 €	6	La Banque Postale	0,58%	3 052 044,00 €
2020	10 000 000 €	7	La Banque Postale	0,34%	5 882 774,91 €
2020	1 200 000 €	7	La Banque Postale	0,34%	705 933,00 €
2021	5 000 000 €	8	La Banque Postale	0,50%	3 263 352,79 €
17/12/2021	3 000 000 €	9	La Banque Postale	0,51%	3 470 222,38 €
27/12/2021	1 000 000 €				
12/01/2022	1 000 000 €				
2022	8 000 000 €	9	Crédit Mutuel	0,65%	5 730 717,41 €
2023	7 752 730 €	10	Banque des Territoires / LED ++	0,75%	6 508 396,76 €
2024	10 000 000 €	11	Banque des Territoires / LED ++	3,00%	8 937 142,61 €
2024	1 085 000 €	19	La Banque Postale / Grappe 1 OMB	3,63%	1 027 988,13 €
2024	3 900 000 €	11	La Banque Postale	3,23%	3 629 376,15 €
2024	3 000 000 €	11	Banque des Territoires / LED ++	2,66%	2 839 153,27 €
2025	6 000 000 €	12	La Banque Postale	3,41%	5 795 754,92 €
2025	6 000 000 €	12	Banque des Territoires / LED ++	2,80%	5 894 393,29 €
	106 537 730 €				65 466 864,27 €

Orientations budgétaires 2026

1.3 Les recettes du SDEHG

1.3.1 Recette principale : la part communale de l'accise sur l'électricité



Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'accise est versée directement aux services fiscaux de l'Etat. Cette dernière est ensuite reversée au SDEHG mensuellement, pour la partie lui revenant.

Le montant versé au SDEHG en 2026 sera calculé au second semestre par les services de l'Etat à partir du montant de 2025, révisé par l'évolution de la consommation d'électricité entre 2023 et 2024 et l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac entre 2024 et 2025.

Dans l'attente, il est proposé pour le budget 2026 d'inscrire 21,9 millions d'euros.

1.3.2 Autres recettes

- **Les participations aux travaux communaux**

Ces participations sont calculées sur la base du règlement d'intervention du SDEHG et du montant des travaux d'investissement inscrits en dépense.

Le Syndicat perçoit les différentes participations communales à la fois en section de fonctionnement et en section d'investissement en fonction, notamment, du mode de financement retenu pour le paiement de chaque participation communale.

Pour 2026, ces recettes sont estimées à environ 15 millions d'euros.

- **Les dotations des programmes du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (CAS FACÉ)**

Ces dotations correspondent à ce jour à 80% du montant hors taxe des travaux éligibles réalisés en commune rurale.

Le FACÉ est un fonds de péréquation créé en 1936 pour aider les collectivités à financer leurs travaux d'électrification rurale. Il constitue un outil indispensable d'aménagement du territoire et d'amélioration de la qualité de l'électricité distribuée dans le monde rural.

Le financement du CAS FACÉ est désormais adossé à l'accise sur l'électricité.

Seules les communes classées en régime rural de distribution d'électricité peuvent bénéficier des aides à l'électrification rurale. Les modalités de calcul et de répartition des aides dépendent d'un inventaire des besoins en travaux d'électrification rurale réalisé tous les deux ans dans chaque département.

Les aides du CAS FACÉ sont réparties par programmes et sous-programmes correspondant à des catégories de travaux. Ces dotations privilégient les travaux de renforcement et de sécurisation des réseaux afin d'améliorer la qualité de l'électricité distribuée aux usagers.

Il est proposé d'établir le budget 2026 sur une estimation du montant des dotations du CAS FACÉ à percevoir d'environ 9 millions d'euros.

Focus sur le programme d'aide du CAS FACÉ pour les opérations d'effacement de réseaux pour les communes rurales :

DOTATIONS FACE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Enfouissement (C)	663 000,00 €	625 500,00 €	644 000,00 €	990 000,00 €	691 700,00 €	713 000,00 €
Montant travaux HT	1 035 937,50 €	977 343,75 €	1 006 250,00 €	1 546 875,00 €	1 080 781,25 €	1 114 062,50 €

Focus sur l'amélioration du suivi des Départs Mal Alimentés (DMA)

Tous les ans, ENEDIS transmet au SDEHG un fichier appelé fichier de criblage, identifiant les départs du réseau basse tension en zone rurale pour lesquels la tension d'alimentation des usagers pourrait évoluer au-delà de 230V +/- 10%, c'est-à-dire soit inférieure à 207 Volts, soit supérieure à 253 Volts. Dans quelques cas exceptionnels, le départ est identifié en raison de sa capacité limitée en puissance bien que la tension délivrée soit correcte. Il n'est identifié aucun départ présentant une tension supérieure à 253 Volts.

Ces DMA ont vocation à être renforcés par le SDEHG dans le cadre des programmes du FACÉ afin de garantir une tension d'alimentation comprise entre 207 et 253 Volts.

Un nouveau processus a été défini afin de répondre aux recommandations de la CRC.

- Identifier les DMA non justifiés :

Il s'agit notamment des départs pour lesquels les travaux de renforcement sont en cours de réalisation ou ceux dont la mise à jour après travaux n'a pas encore été prise en compte. Le SDEHG informe ENEDIS des DMA en question afin qu'ils soient exclus du fichier de l'année suivante.

En 2025, le fichier de criblage contenait 310 DMA contre 361 en 2024.

Parmi ces 310 DMA, 170 DMA (55%) étaient déjà en cours de traitement par le SDEHG (études ou travaux en cours, travaux terminés mais non encore pris en compte en cartographie). Seuls 140 DMA ont par conséquent servi de base à l'élaboration du programme de renforcement 2025.

- Classer par ordre de priorité les DMA :
 1. Ceux présentant le nombre le plus élevé d'usagers mal alimentés sont prioritaires. La moitié des départs concernés concernent 2 usagers ou plus.
 2. Ceux présentant les écarts de tension les plus élevés sont prioritaires. Environ la moitié des départs concernés présentent des chutes de tension supérieures à 13%, soit une tension inférieure à 200 V.
 3. Les plus anciens sont prioritaires et à cet effet, l'année de leur identification par ENEDIS, appelée « millésime », est désormais accessible dans le fichier de criblage. Ainsi les projets de renforcements ont été engagés pour plus de 50% du millésime 2025.
- Lisser l'envoi des commandes :

Le but est d'engager les commandes de façon continue afin de conserver une certaine cohérence avec les ressources des entreprises de travaux et dans la limite des crédits alloués par le FACÉ l'année précédente.

- DMA non identifiés par ENEDIS sur le fichier de criblage :

Le SDEHG est également amené à procéder à des travaux de renforcement sur des DMA non identifiés par ENEDIS sur le fichier de criblage, notamment lorsque la chute de tension est en relation avec le raccordement de nouveaux abonnés en cours d'année. Les travaux de renforcement sont alors engagés sans délai par le SDEHG concomitamment avec le raccordement en question.

- Nécessité d'aller plus vite dans la réalisation des travaux de renforcement ce qui induit un écart entre les recettes et les dépenses de ces travaux inscrits au budget 2026.

➤ Les redevances et participations d'Enedis

- La redevance dite « R1 » vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par le SDEHG en tant qu'autorité concédante du réseau de distribution d'électricité. Pour 2026, cette redevance est estimée aux alentours de 1 000 000 €.
- La redevance dite « R2 » est proportionnelle aux investissements effectués par le SDEHG sur les réseaux de distribution d'électricité et d'éclairage public à l'exception des raccordements. Pour 2026, cette redevance est estimée aux alentours de 1 000 000 € HT.
- Pour les effacements de réseaux, Enedis verse une participation annuelle d'un montant maximum de 850 000 € dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de concession.
- Pour les raccordements, une participation d'Enedis de 40% est versée au SDEHG.

➤ Les participations des usagers

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les participations des usagers sont calculées sur la base du coût réel des raccordements.

Pour 2026, ces participations sont estimées à 2 millions d'euros.

➤ Diverses recettes

- L'emprunt : il est souscrit pour la participation des communes aux travaux sollicités par ces dernières et afin de financer la participation financière aux travaux du SDEHG.
- Les recettes liées à la vente des certificats d'économies d'énergie sont estimées à 1,7 million d'euros pour 2026.

1.4 Les dépenses du SDEHG

Les dépenses budgétées en 2026 peuvent être décomposées en deux catégories :

- Les prestations au bénéfice des communes et des usagers (91%) :
 - Les travaux sur les réseaux de distribution d'électricité et d'éclairage public ainsi que les opérations relatives à la transition énergétique ;
 - Les prestations d'entretien de l'éclairage public ;
- Les charges de personnel, frais généraux et autres immobilisations (9%).

Le remboursement de la dette, majoritairement couverte par les communes au titre de leur participation aux travaux, est estimé à 10,6 millions d'euros dont 9,2 millions d'euros de remboursement du capital emprunté.

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

EMPLOIS PERMANENTS - PARTIE 1

FILIÈRE	EMPLOI/ POSTE	Service	Temps de de l'emplo en heures		Total		Grades (tout grade du cadre d'emplois indiqué)	Emplois pourvus		Emplois non pourvus	Dont contractuels	
			TC	TNC	En heures	En ETP		Nombre d'agents	Nombre d'agents		Nombre d'agents	Nombre d'agents
	Directeur Général des Services	Direction	x		35	1	Ingénieur en Chef	1	0	0	0	0
Emplois fonctionnels de direction	Directeur Général Adjoint des Moyens et Services Techniques	Direction technique	x		35	1	Ingénieur territorial	1	0	0	0	0
	Directeur Général Adjoint Ressources Finances et Bâtiment	Direction ressources	x		35	1	Attaché territorial	1	0	0	0	0
	Assistante RH et des fonctions supports	Ressources humaines	x		35	3		3	0	0	0	0
Administrative	Secrétaire de secteur géographique	Technique	x		35	1	Adjoint administratif	1	0	0	0	0
Administrative	Assistante administrative	Procédures techniques et juridiques	x		35	6	Adjoint administratif	6	0	0	0	0
Administrative	Assistante administrative et comptable	Finances	x		35	1	Adjoint administratif	1	0	0	0	0
Administrative	Assistante de gestion comptable	Finances	x		35	2	Adjoint administratif	2	0	0	0	0
Administrative	Secrétaire du Président	Secrétariat du Président	x		35	2	Adjoint administratif	2	0	0	1	1
Administrative	Assistant du service transition énergétique	Transition énergétique	x		35	1	Adjoint administratif	1	0	0	0	0
Administrative	Détachement emploi fonctionnel		x		35	1	Adjoint administratif	1	0	0	0	0
Administrative	Responsable Communication et Assemblées	Communication et assemblées	x		35	1	Attaché territorial	0	1	0	0	0
Administrative	Responsable du service des Ressources Humaines	Ressources humaines	x		35	1	Attaché territorial	1	0	0	0	0
Administrative	Responsable du service des Finances	Finances	x		35	1	Rédacteur	1	0	0	0	0
Administrative	Gestionnaire des ressources internes	Ressources humaines	x		35	1	Rédacteur	1	0	0	0	0
Administrative	Chargé de gestion financière	Finances	x		35	1	Rédacteur	1	0	0	0	0
Administrative	Assistante juridique	Procédures techniques et juridiques	x		35	1	Rédacteur	1	0	0	0	0
						21		20	1	1	1	1

EMPLOIS PERMANENTS - PARTIE 2										
Technique	Détachement emploi fonctionnel				35	1	Ingénieur en chef	0	1	0
Technique	Détachement emploi fonctionnel				35	1	Ingénieur	0	1	0
Technique	Conseiller technique et juridique	Procédures techniques et juridiques	x		35	1	Ingénieur	1	0	0
Technique	Architecte informatique	Service informatique et moyens technologiques	x		35	1	Ingénieur	1	0	0
Technique	Responsable de secteur géographique	Services techniques	x		35	6	Ingénieur	6	0	0
Technique	Responsable du développement et de l'optimisation des procédés sur les réseaux d'éclairage public	Services techniques	x		35	1	Ingénieur	1	0	0
Technique	Mise à disposition et décharge d'activité syndicale		x		35	1	Ingénieur	1	0	0
Technique	Chef de projet transition énergétique	Transition énergétique	x		35	1	Ingénieur	1	0	0
Technique	Technicien chargé d'opérations	Services techniques	x		35	18	Technicien	17	1	2
Technique	Technicien conseiller en énergie des bâtiments publics	Transition énergétique	x		35	1	Technicien	0	1	0
Technique	Technicien en énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie	Transition énergétique	x		35	1	Technicien	1	0	1
Technique	Chargé de gestion financière	Finances	x		35	1	Technicien	1	0	0
Technique	Technicien NTIC et moyens technologiques	Service informatique et moyens technologiques	x		35	1	Technicien	1	0	1
Technique	Chargé d'accueil	Ressources générales	x		35	1	Agent de maîtrise	1	0	0
Technique	Chargé des transports et de la maintenance	Ressources générales	x		35	1	Adjoint technique	1	0	0
Technique	Agent de propreté	Ressources humaines		x	17,5	1,5	Adjoint technique	2	1	1
Technique	Gestionnaire de la cartographie d'éclairage	Services techniques	x		35	1	Adjoint technique	0	1	0
						39,5		35	6	5
	TOTAUX					63,5		58	7	6

EMPLOIS NON PERMANENTS											
FILIÈRE	EMPLOI/ POSTE	Service	Temps de l'emploi en heures		Total		Grades (tout grade du cadre d'emplois indiqué)	Durée	Emplois pourvus		
			TC	TNC	En heures	En ETP			Nombre d'agents	Nombre non pourvus d'agents	
Technique	Ingénieur - chargé de projets	Technique	x		35	3	Ingénieur	3 ans	3	0	
Technique	Technicien - ASA	Technique	x		35	1	Technicien	6 mois à compter du 01/05/2025	1	0	
Technique	Adjoint Technique - ATA	Technique		x	17H30	0,5	Adjoint Technique	6 mois à compter du 01/01/2026	1	0	
Administrative	Assistant administratif en renfort ASA	Administratif / Technique		x	35	2	Adjoint administratif	6 mois à compter du 01/05/2025	0	2	
	TOTAUX					6,5			5	2	

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des charges de personnel :

Etat des paiements au 31/12	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges de personnel	3 506 315€	3 426 290€	3 422 641€	3 704 081€	3 841 181 €	3 823 449 €

Il est prévu en 2026 un montant prévisionnel des dépenses de personnel estimé à 4 M€. Cette prévision prend notamment en compte l'avancement de carrière des agents ainsi que la hausse du taux de cotisation à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

1.4.2 L'évolution des charges à caractère général

Etat des paiements au 31/12	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général	6 537 039 €	6 801 702 €	7 448 036 €	7 456 593 €	6 876 838 €	7 031 680 €
Achats et prestations diverses	690 271 €	917 177 €	1 310 240 €	1 477 404 €	1 163 751 €	945 337 €
Entretien de l'éclairage public	5 846 769 €	5 884 525 €	6 137 796 €	5 979 189 €	5 713 087 €	6 086 343 €

- L'entretien et l'exploitation du réseau d'éclairage public
 Le Syndicat organise un dispositif d'entretien collectif qui comprend les interventions de maintenance préventive et corrective du parc d'éclairage public, les interventions d'urgence sous 4 heures, les interventions pour continuité de service, ainsi que les prestations de maintenance lourde.
 Toute intervention sur le réseau d'éclairage public ou d'éclairage connexe suite à accident, vandalisme, vol ou aléa climatique, est à la charge de la commune.
 Le coût du dispositif d'entretien évolue en fonction de l'actualisation des prix du marché, de l'augmentation du parc et des prestations de continuité de service. Ce coût est estimé à environ 6,1 millions € TTC pour 2026.
 A compter de 2026, il est envisagé d'imputer en investissement les prestations de maintenance lourde effectuées, estimées à 1,5 million d'euros TTC.
- Achats et prestations diverses
 Les dépenses de gestion courante en section de fonctionnement sont principalement impactées par l'inflation.
- Diagnostiques énergétiques des bâtiments
 Le SDEHG poursuivra sur l'exercice 2026 ses campagnes de diagnostics énergétiques représentant une dépense globale à hauteur de 80 000 € TTC.
 Le programme ACTEE - « *Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique* » porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies - accompagne les communes dans les projets de rénovation énergétique des bâtiments.
- Entretien et gestion du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques
 Les dépenses d'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques sont estimées à environ 200 000 € TTC en incluant les frais de fourniture d'électricité. Ce montant comporte une marge d'appréciation relative à la quantité d'énergie consommée.
 Comme prévu dans le règlement d'intervention, un bilan annuel sur l'utilisation et l'exploitation des IRVE de l'année passée est présenté dans une note en annexe de ce rapport.

Ainsi, pour l'année 2026, les charges à caractère général sont estimées entre 5,7 et 5,8 millions d'euros TTC.

1.4.3 Les dépenses d'investissement travaux – Opérations et plan pluriannuel d'investissement

Pour le budget 2026, il est proposé un objectif d'investissement ambitieux sur les travaux, en privilégiant la modernisation de l'éclairage public.

Les modalités d'interventions du SDEHG pour les travaux d'investissement sont précisés dans le règlement d'intervention annexé au présent document.

Plan pluriannuel d'investissement - Autorisations de programme - Propositions 2026

➤ *Le Programme LED Haute-Garonne 2026 ++ :*

L'AP de ce programme est fixée à 78 millions d'euros TTC dans le but de rénover en technologie LED l'ensemble du parc d'éclairage public du département.

Pour le budget 2026, il est proposé de prévoir un montant prévisionnel de paiements aux alentours de 14,5 millions d'euros TTC.

➤ *Les AP « classiques » :*

La règle AP/CP (Autorisations de Programmes / Crédits de Paiement) retenue au SDEHG est d'engager les travaux des différents programmes l'année N et de clôturer les paiements l'année N+2, soit 3 ans de réalisation.

Les Autorisations de Programmes 2026 proposées sont les suivantes :

N°	Opérations 2026	Nouvelles AP (*)
1	Effacements de réseaux - HT	4 250 000 €
2	Renforcements de réseaux - HT	12 075 000 €
3	Raccordements - HT	4 700 000 €
4	Travaux communaux - HT	550 000 €
5	Eclairage - TTC	15 000 000 €
6	Eclairage connexe - TTC	3 800 000 €
7	Travaux réseaux télécom et régies - TTC	2 250 000 €
TOTAL		42 625 000 €
*Données estimées pouvant varier dans une plage de 10% lors de l'élaboration budgétaire		

Les effacements des réseaux de distribution d'électricité

Etat des paiements au 31/12	2020 (HT)	2021 (HT)	2022 (HT)	2023 (HT)	2024 (HT)	2025 (HT)
Effacements de réseaux	3 581 846 €	4 484 112 €	3 899 071 €	4 305 251 €	3 542 570 €	3 890 538 €

Les opérations d'effacement des réseaux ont pour objet l'intégration des réseaux électriques dans l'environnement. La maîtrise d'ouvrage de ces opérations est assurée exclusivement par le SDEHG quel que soit le régime urbain ou rural des communes.

Pour le budget 2026, il est proposé de prévoir un montant prévisionnel de paiement compris entre 4 et 4,5 millions d'euros HT.

Les renforcements des réseaux électriques

<i>Etat des paiements au 31/12</i>	2020 (HT)	2021 (HT)	2022 (HT)	2023 (HT)	2024 (HT)	2025 (HT)
Renforcements des réseaux	6 577 222 €	8 632 740 €	9 987 110 €	9 408 066 €	10 494 056 €	11 617 782 €

Il s'agit des travaux de renforcement et de sécurisation des réseaux évoqués plus haut et financés en partie par les dotations FACE des programmes afférents.

Pour le budget 2026, il est proposé de prévoir un montant prévisionnel de paiement compris entre 11 et 12 millions d'euros HT.

Les raccordements au réseau de distribution d'électricité des usagers

<i>Etat des paiements au 31/12</i>	2020 (HT)	2021 (HT)	2022 (HT)	2023 (HT)	2024 (HT)	2025 (HT)
Raccordements des usagers	3 649 678 €	4 393 552 €	5 866 167 €	4 935 959 €	4 341 593 €	3 837 488 €

Il s'agit de raccordements au réseau de distribution publique d'électricité, nécessaires à l'alimentation des nouveaux usagers, comprenant une partie « branchement » et une éventuelle partie « extension ».

Pour le budget 2026, il est proposé de prévoir un montant prévisionnel de paiement compris entre 4,3 et 4,8 millions d'euros HT.

Les raccordements au réseau de distribution d'électricité des équipements communaux

<i>Etat des paiements au 31/12</i>	2020 (HT)	2021 (HT)	2022 (HT)	2023 (HT)	2024 (HT)	2025 (HT)
Raccordements des équipements communaux	390 344 €	594 445 €	781 617 €	454 315 €	423 830 €	482 438 €

Il s'agit de raccordements d'équipements communaux tels que les mairies, écoles, stations d'épuration, logements communaux, terrains communaux, coffrets forains, coffrets prises de courant, etc.

Pour le budget 2026, il est proposé de prévoir un montant prévisionnel de paiement compris entre 0,5 et 0,8 million d'euros HT.

Les travaux d'éclairage

<i>Etat des paiements au 31/12</i>	2020 (TTC)	2021 (TTC)	2022 (TTC)	2023 (TTC)	2024 (TTC)	2025 (TTC)
Eclairage public	25 880 539 €	23 823 155 €	19 870 300 €	18 350 061 €	18 324 056 €	12 653 937 €
Eclairage connexe	2 101 250 €	2 226 058 €	3 002 379 €	2 556 105 €	3 252 976 €	2 741 116 €
Programme LED ++			496 614 €	8 350 123 €	20 748 124 €	12 871 000 €
Total	27 981 789 €	26 049 213 €	23 369 293 €	29 256 289 €	42 325 156 €	28 266 053 €

Hors programme LED Haute-Garonne 2026 ++, il est proposé de prévoir un montant prévisionnel de paiement compris entre 18,5 et 19,5 millions d'euros TTC pour 2026.

Les travaux spécifiques

<i>Etat des paiements au 31/12</i>	2020 (TTC)	2021 (TTC)	2022 (TTC)	2023 (TTC)	2024 (TTC)	2025 (TTC)
Travaux divers : réseaux télécom et régies	1 523 345 €	2 054 622 €	1 633 179 €	1 895 997 €	1 698 051 €	1 889 641 €

Les travaux spécifiques comprennent :

- Les travaux sur le réseau de distribution d'électricité hors concession (règles identiques aux travaux en concession) ;
- Les travaux sur les réseaux de télécommunications réalisés à l'occasion des effacements des réseaux ou en application de l'article L49 du code des postes et des communications électroniques.

Il est proposé de prévoir un montant prévisionnel de paiements entre 2 et 2,2 millions d'euros TTC pour 2026.

Le programme ombrières

Ce programme est composé de plusieurs tranches réparties en fonction des demandes communales. En 2026, il est prévu de terminer les travaux relatifs à la tranche 2.

Ces prévisions se traduiront par la proposition d'une inscription de crédits de paiement estimés à 850 000 €.

Le programme IRVE

Prenant en compte la nouvelle stratégie d'aménagement des bornes de recharge SDEHG proposée dans le règlement d'intervention joint en annexe ainsi que les besoins relatifs aux IRVE déjà posées ou en cours de pose, la prévision de crédits de paiement pour 2026 s'établit à environ 130 000 €.

Participation à des projets de production d'énergie renouvelable

Afin d'accélérer la transition énergétique sur le département, le SDEHG veut être acteur dans le développement des projets à Energie Renouvelable par le biais de prises de participations à des projets de production d'énergie renouvelable. Il est proposé d'inscrire 500 000 € au budget 2026.

1.4.4 Dépenses d'investissement d'équipements divers

Il s'agit des paiements des immobilisations hors opérations mentionnées ci-dessus et nécessaires au fonctionnement du SDEHG : mobiliers, matériels et logiciels informatiques, outillages techniques, travaux dans l'immeuble, remplacement des véhicules de service, etc.

En 2026, le montant global de ces investissements est estimé à environ 450 000 € TTC.

Enfin, afin de respecter la réglementation DT/DICT qui s'impose au SDEHG, en 2026 est prévue la poursuite de la relève des réseaux d'éclairage public en classe A.

Ainsi, dans le cadre de l'autorisation de programme créée en 2022, il sera proposé d'inscrire en 2026 un montant de 1,4 million d'euros TTC de crédits de paiement.

En outre, est étudiée l'acquisition du plan de corps de rue simplifié (PCRS) sur la partie sud du département estimée à 150 000 € TTC.